

[At 4.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15 (4)]

(Notices of Motions)

By unanimous consent, all items preceding No. 15, were allowed to stand.

Mr. Caccia, seconded by Mr. Lachance, moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of directing the Central Mortgage and Housing Corporation to make appropriate changes in its lending policy regulations to provide incentives to builders and developers who incorporate in their building plans the use of passive solar energy designs and/or solar energy systems for space and water heating.—(Notice of Motion No. 15).

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

*Changes in Committee Membership*

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 65 (4) (b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Haidasz for Mr. Stewart (Cochrane) on the Standing Committee on External Affairs and National Defence.

Mr. Hogan for Mr. Saltsman on the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

*Returns and Reports Deposited with the Clerk of the House*

The following papers having been deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table pursuant to Standing Order 41 (1), namely:

By Mr. Goyer, a Member of the Queen's Privy Council,—Capital Budget of the Crown Assets Disposal Corporation for the financial year ending March 31, 1979, pursuant to subsection 70 (2) of the Financial Administration Act, chapter F-10, R.S.C. 1970, together with Order in Council P.C. 1978-229, dated January 26, 1978, approving same. (English and French).—Sessional Paper No. 303-1/117A.

By Mr. Goyer,—Capital Budget of the Royal Canadian Mint for the period ending December 31, 1978, pursuant to subsection 70 (2) of the Financial Administration Act, chapter F-10, R.S.C., 1970, together with Order in Council P.C. 1978-230, dated January 26, 1978 approving same. (English and French).—Sessional Paper No. 303-1/176A.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles précédant le numéro 15 sont réservés.

M. Caccia, appuyé par M. Lachance, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de demander à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'apporter les changements voulus à ses règlements sur la politique d'emprunts afin de fournir des incitants aux constructeurs et aux promoteurs qui prévoient, dans leurs plans de construction, l'emploi de dispositifs passifs d'énergie solaire ou de systèmes d'énergie solaire servant à chauffer l'eau et les locaux.—(Avis de motion n° 15).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Haidasz en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Hogan en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'investissements de la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'Administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1978-229, en date du 26 janvier 1978, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 303-1/117A).

Par M. Goyer,—Budget d'investissement de la Monnaie royale canadienne pour l'année civile 1978, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1978-230, en date du 26